



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# La rénovation du CAP Petite enfance

## **Le CAP AEPE - ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE**

**REFERENTIEL PUBLIE AU JO  
DU 13 AVRIL 2017**

Animation pédagogique du 26 Avril 2017

# La rénovation du CAP Petite enfance

1. Contexte de la rénovation
2. Objectifs de la rénovation
3. Présentation du RAP
4. Présentation du référentiel de compétences
5. Epreuves de certification pour l'enseignement professionnel
6. Périodes de Formation en Milieu Professionnel
7. Points de vigilance pour la mise en œuvre de la réforme
8. Plan d'accompagnement de la réforme

# 1. Le contexte de la rénovation

## *Les chiffres clé du secteur*

### **Les modes d'accueil**

**4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans dont 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans**

- 56,1% des enfants de moins de 3 ans bénéficient d'un mode d'accueil formel (crèche, assistant.e maternel.le, préscolarisation, garde à domicile)
- Environ 1 million d'enfants accueillis dans près de 13 700 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- 990 900 places d'accueil chez les assistants maternels
- 1 230 maisons d'assistant.e.s maternel.le.s
- 41 400 enfants de moins de 3 ans gardés par un(e) salarié(e) à domicile

# 1. Le contexte de la rénovation

## *Les chiffres clé du secteur*

### **Les professionnels**

- 13 759 infirmiers puériculteurs
- 20 000 éducateurs de jeunes enfants
- 60 000 auxiliaires de puériculture dont environ 40 000 travaillent en EAJE
- 143 850 salariés dans les EAJE dont environ 18% sont titulaires du CAP PE soit 24 000 personnes
- 60 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- 321 000 assistants maternels
- 105 000 auxiliaires parentaux

# 1. Le contexte de la rénovation

## *La note d'opportunité de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) proposant la rénovation du CAP Petite enfance*

- Des perspectives de recrutement importantes
- Un cloisonnement des diplômes de l'accueil collectif entre le sanitaire, l'éducatif et le social.
- Une hétérogénéité qui nuit à la cohésion au sein des équipes et fait obstacle aux évolutions professionnelles
- Une formation insuffisante des professionnels de l'accueil individuel qui représentent la majorité de l'offre d'accueil :
  - *120 heures pour les assistants maternels dont la formation est adossée à l'unité 1 du CAP PE*
  - *Aucune obligation de formation pour les gardes à domicile*
- Des difficultés d'insertion pour les titulaires du CAP PE

# 1. Le contexte de la rénovation

## *Le plan d'action de la petite enfance et la formation des professionnels*

- **Finalité:** Donner une nouvelle impulsion à l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant.
  
- **Trois objectifs:**
  - ✓ Définir un cadre commun à l'accueil des jeunes enfants  
« *la charte d'accueil des jeunes enfants* » - 10 grands principes pour grandir en toute confiance –
  - ✓ Promouvoir le développement d'un accueil de qualité, ouvert, réflexif, pluridisciplinaire et sans stéréotypes
  - ✓ Permettre une formation des professionnel.le.s mieux adaptée aux enjeux de notre société

**Un plan nourri par le rapport de Sylviane GIAMPINO « Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnel-le-s » sur l'adaptation des modes d'accueil et de la formation des professionnel.le.s de la petite enfance aux besoins de l'enfant de moins de trois ans.**

## 2. Les objectifs de la rénovation

**Pour mieux répondre aux évolutions et aux exigences, la rénovation du CAP Petite enfance a pour objectifs de :**

- ✓ Rendre les bénéficiaires plus employables dans les 3 métiers : accueil collectif, école maternelle, accueil individuel ;
- ✓ Renforcer la continuité de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans ;
- ✓ Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes ;
- ✓ Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à un public essentiellement adulte ;
- ✓ Faire de ce diplôme, un diplôme de base dans la filière des métiers de la petite enfance voire de l'enfance.

### 3. Présentation du RAP

Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est **le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.**

➤ Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans **le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.** Il participe avec les autres professionnels, à **la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.**

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

### 3. Présentation du RAP

Le titulaire du CAP AEPE exerce son activité **dans trois secteurs** différents :

- école maternelle ou accueil collectif pour mineurs,
- établissement ou service d'accueil collectif des enfants de moins de 6 ans,
- le domicile.

<b>Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel</b>	<b>1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages</b>	1.1 Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation 1.2 Mise en œuvre d'activités d'éveil
	<b>2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne</b>	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages 2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	<b>3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels</b>	3.1 Accueil de l'enfant et de sa famille 3.2 Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
<b>Activités spécifiques</b>	<b>4. Exercer son activité en école maternelle</b>	4. 1 Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 4.2 Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	<b>5. Exercer son activité en EAJE et en ACM</b>	5.1 Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	<b>6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels</b>	6.1 Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel
		6.2 Sécurisation des espaces de vie de l'enfant 6.3 Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant 6.4 Elaboration des repas

## 4. Présentation du référentiel de compétences

Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel	Compétences communes transversales :
	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
	T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
Compétences communes de réalisation :	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	T5 - Organiser son action
	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
Compétences spécifiques aux secteurs d'activité	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
	RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant
	RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
	RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
	RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	
RS5 - Elaborer des repas	

## 4. Présentation du référentiel de compétences

### ➤ Pour chaque compétence, identification:

- des performances attendues en situation professionnelle
- des critères d'évaluation
- des connaissances à mobiliser en situation professionnelle
- des indicateurs d'évaluation

Exemple :

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée			
➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Connaissances	Indicateurs d'évaluation
<p>Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille</p> <p>Respecter les règles professionnelles applicables au contexte</p>	<p>Absence de jugement</p> <p>Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels</p>	<p>Les droits de l'enfant</p> <p>Notion d'évolution sociologique de la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rôle des parents ;</li> <li>- différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ;</li> <li>- vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap)</li> </ul> <p>Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants</p> <p>Principe de laïcité</p> <p>Notions et repères d'éthique et de déontologie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé,</li> <li>• Les valeurs, les normes et les règles professionnelles</li> </ul> <p>Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)</p>	<p>Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant</p> <p>Dans une situation donnée,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants</li> <li>• appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé</li> <li>• appliquer les obligations liées à sa fonction :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée,</li> <li>- en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)</li> </ul> </li> </ul>

# 5. Les épreuves de certification pour l'enseignement professionnel

➤ **Principe :**  
**une unité = un bloc de compétences**

**EP1 : accompagner le développement du jeune enfant**

**EP2 : exercer son activité en accueil collectif**

**EP3 : exercer son activité en accueil individuel**

## CAP EAPE - Synthèse des situations d'évaluation professionnelle en CCF

	Compétences évaluées	Modalités d'évaluation	
		Situation d'évaluation S1 : en centre de formation	Situation d'évaluation S2 : en PFMP
<b>EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT</b> Coef : 7 (dont 1 pour PSE)	<b>T1</b> - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte <b>RC1</b> - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné <b>RC2</b> - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant	Epreuve orale : 25 minutes Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.  Prend appui sur une <b>PFMP d'au moins quatre semaines</b> en <b>EAJE</b> ou auprès d'un <b>assistant maternel agréé</b> ou auprès d'un <b>organisme de services à la personne</b> offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans répondant aux exigences indiquées dans l'annexe relative aux PFMP. <b>Note / 60</b>	
	<b>T2</b> - Adopter une posture professionnelle adaptée <b>RC3</b> - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages <b>RC4</b> - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant		Evaluation au cours de l'une ou de l'autre PFMP de la <b>dernière année de formation d'une durée minimum de quatre semaines en EAJE.</b> <b>Note / 60</b>
<b>EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF</b> Coef : 4	<b>RS1</b> - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant <b>RS2</b> - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	Epreuve écrite d'une durée d' 1 h 30 <b>Note / 40</b>	
	<b>T3</b> - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant <b>T4</b> - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement		Evaluation au cours de l'une ou de l'autre PFMP en <b>dernière année de formation d'une durée minimum de quatre semaines en école maternelle</b> ou en <b>EAJE</b> ou en <b>ACM</b> (moins de 6 ans) <b>Note / 40</b>
<b>EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL</b> Coef : 4	<b>T5</b> - Organiser son action <b>RS3</b> - Négocier le cadre de l'accueil <b>RS4</b> - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant <b>RS5</b> - Elaborer des repas	Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale d'épreuve de 25 minutes. Temps de préparation éventuel : 1 h 30 Présentation d'un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. <b>Note / 80</b>	

## 6. Périodes de Formation en Milieu Professionnel

- **Seize semaines** sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans dont **au minimum 8 semaines en année de terminale**
  
- **Complémentarité des lieux**
  - établissements et services d'accueil de la petite enfance
  
  - le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels
  
  - les organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

## 6. Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel

### Des exigences pour les candidats relevant d'un organisme de formation:

Epreuves du CAP AEPE	EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif	Durée de PFMP complémentaire pour répondre à la réglementation	TOTAL (en semaine)
Lieux de PFMP Statut	EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	Ecole maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans)		
Formation initiale sous statut scolaire en CCF	Au moins 4 semaines de PFMP	Au moins 4 semaines de PFMP	8 semaines dans une structure de la petite enfance	16
Formation continue : stagiaires sans expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Au moins 4 semaines de PFMP	Au moins 4 semaines de PFMP	8 semaines dans une structure de la petite enfance	16
Formation continue : stagiaires avec expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP Accompagnant éducatif petite enfance en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.			8

## 7. Les points de vigilance pour la mise en œuvre de la réforme

**CAP AEPE =  
socle commun aux formations des professionnel.le.s  
de la petite enfance**

### ➤ **Evolution des contenus d'enseignement**

- ✓ Renforcement du contenu éducatif (prise en compte de l'évolution des savoirs)
- ✓ Des compétences accrues en matière d'activités d'éveil et d'animation
- ✓ Travail en équipe, positionnement professionnel
- ✓ Sensibilisation à l'échange régulier avec chaque parent, aux enfants en situation de handicap, aux nouvelles formes de parentalité, à l'égalité filles -garçons, à la lutte contre les stéréotypes.

## 7. Les points de vigilance pour la mise en œuvre de la réforme

### ➤ **Vers une réelle articulation de la formation avec le milieu professionnel**

- ✓ Une réflexion en équipe pour la répartition et les objectifs des PFMP
- ✓ Une évolution des pratiques pédagogiques : préparation et exploitation des PFMP

## 8. Le plan d'accompagnement de la réforme

**Année scolaire 2017-2018**

- **Mise en place d'un groupe de travail « inter métiers »:**
  - ✓ réunissant une dizaine de personnes  
(PLP BSE - PLP STMS – CFC- Personnalité qualifiée)
  - ✓ 3 journées dans l'année
  
- **3 journées de formation académique (Public désigné):**
  - ✓ Prenant appui sur les travaux du GT
  - ✓ Co-animées par 2 formateurs (1 PLP BSE / 1 PLP STMS)
  - ✓ Octobre 2017 , Février et Avril 2018

## 8. Le plan d'accompagnement de la réforme

### Année scolaire 2017-2018

- 1 journée de séminaire
  - ✓ Janvier 2018
  - ✓ Apports scientifiques et sociologiques pour les métiers de la petite enfance
  - ✓ Intervenants extérieurs, spécialistes dans leurs domaines

### Année scolaire 2018-2019

- Formation des équipes aux épreuves certificatives (en CCF, en ponctuel, VAE).

MERCI POUR  
VOTRE  
ATTENTION!